

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 21 décembre 2017 à 19 h

| | |
|-----------------------------------|----|
| Délégués titulaires en exercice : | 58 |
| Délégués présents ou représentés | 46 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 46 |
| Abstention : | 0 |
| Quorum : | 30 |

L'an deux mille dix-sept, le quinze décembre, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté au siège de Mayenne Communauté, 10 Rue de Verdun - Salle des conseils.

Sont présents :

✓ en qualité de titulaires :

M. ANGOT, *Président*, M. SOUTIF, *1^{er} Vice-Président*, M. TRANCHEVENT, , *3^{ème} Vice-Président*, M. RAILLARD, *7^{ème} Vice-Président*, M. BOISSEAU, *8^{ème} Vice-Président*, M. BOURGUIN, *9^{ème} Vice-Président*, M. BORDELET, *10^{ème} Vice-Président*, M. COISNON, *11^{ème} Vice-Président*, MM. GUIHERY, FORET, CHOUZY, SABRAN, POIRRIER, JEUSSE, Mme FOUBERT, MM. BOITTIN, NEVEU, Mme MORIN, MM. BEAUJARD, SONNET, Mme BELLON, MM. LAVANDIER, GARNIER, DOYEN, MM. BRODIN, TRANSON, Mme MONSIMIER, M. LESAIN, Mmes ADAM, PELE, MM. ORDRONNEAU, FAUCON, Mme CREUSIER, Mme GENEST.

✓ en remplacement du titulaire absent :

M. MOLL est remplacé par Mme GRESSER
M. COULON est remplacé par M. LECOURT
M. PECCATTE est remplacé par M. GERARD
M. DELAHAYE est remplacé par Mme BEAUDOUIN

Mme SOULARD donne pouvoir à M. RAILLARD
Mme BODINIER donne pouvoir à M. SONNET
M. LANDEMAINE donne pouvoir à M. BOURGUIN
Mme COUTURIER donne pouvoir à Mme BELLON
Mme BEUNEUX donne pouvoir à Mme PELE
M. PAILLASSE donne pouvoir à M. LAVANDIER
Mme OLIVIER donne pouvoir à Mme CREUSIER
M. VALPREMIT donne pouvoir à Mme ADAM

Excusés :

MM. HEURTEBIZE, LE SCORNET, REBOURS, MORIN, JAMOIS, RIOULT, Mmes THELIER, BAR, LANCIEN, LODE, GONTIER, FRANGEUL

M. JEUSSE a été désigné secrétaire.

**16- Lancement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET)
en collaboration avec les Communauté de Communes du Bocage Mayennais et de l'Ernée**

M. BOURGUIN expose :

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56. Pour les EPCI de plus de 20 000 habitants au 1er janvier 2017, il doit être élaboré avant le 31 décembre 2018.

Mayenne Communauté doit donc élaborer son PCAET : il s'agit d'un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Les collectivités sont incitées à développer ce plan pour mener une politique climatique et énergétique locale.

Le PCAET doit porter sur l'ensemble des émissions générées sur le territoire, y compris les émissions de polluants atmosphériques. Il doit être révisé tous les 6 ans et prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et de cohérence territoriale (SCoT).

Après échanges avec les Communautés de Communes voisines du Bocage Mayennais et de l'Ernée, il est proposé de travailler sur une démarche commune et de mutualiser les moyens nécessaires à sa réalisation, tout en élaborant des PCAET nécessairement distincts. La Communauté de communes de l'Ernée a délibéré le 20 novembre 2017 afin de coordonner la démarche pour l'ensemble des 3 collectivités. Pour mener à bien ce projet, elle portera le poste de chargé de mission « Plan Climat ». Les charges seront ensuite réparties entre les 3 collectivités au prorata du nombre d'habitants.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- lance la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial de Mayenne Communauté et autorise M. le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision
- approuve le principe d'une collaboration avec les Communauté de Communes du Bocage Mayennais et de l'Ernée
- et mandate à cet effet M. le Président pour définir les modalités de cette collaboration, coordonnée par la Communauté de Communes de l'Ernée, et autorise M. le Président à signer la convention correspondante.

A Mayenne, le 21 décembre 2017

**LE PRESIDENT,
Michel ANGOT**

